

<https://www.snetap-fsu.fr/Deploiement-du-PASS-CULTURE.html>



# Déploiement du PASS CULTURE

- Nos Actions - Les Courriers du SNETAP -

Publication date: lundi 7 février 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH97/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2022-02-07\\_a\\_15.25\\_42-4c1c3.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH97/capture_d_e_cran_2022-02-07_a_15.25_42-4c1c3.png)]

Paris, le 3 février 2022

Madame la directrice Générale

Le courrier que vous avez envoyé le 12 janvier 2022 aux [DRAAF](#) au sujet du déploiement du Pass culture nous interroge. En effet, nous pensons que si ce dispositif est opérationnel, il devrait être une **réelle opportunité pour le développement de la culture envers nos élèves**.

Nous avons plus particulièrement des questions sur sa mise en oeuvre. Comme vous le signalez vous même par une mention manuscrite à la fin de votre communication "**la mise en place de ce dispositif apportera une charge de travail aux équipes dans les établissements ainsi que dans les DRAAF**".

Dans le cadre du déploiement du Pass culture, il a été inscrit et rappelé la mission de **référent.e culture** dans les établissements.

Cette mission à l'Education Nationale doit être portée par un.e enseignant.e et doit, **soit engendrer un allègement de service, soit être rétribuée par des indemnités de mission particulière (IMP) qui sont d'un montant de 625Euros à 1250Euros selon les effectifs élèves**.

Afin de bien percevoir l'intérêt porté par notre Ministère sur la mise en place de ce Pass culture, pouvons nous connaître le montant global de l'enveloppe dédiée aux allègements de services et/ou à des rétributions spécifiques pour l'accompagnement de ce nouveau dispositif dans l'Enseignement Agricole Public ?

Quel véhicule juridique est donc envisagé pour que les enseignant-es de [l'EAP](#) puissent être traité-es comme leurs homologues de l'Education Nationale ? Des disciplines spécifiques ont-elles été plus particulièrement fléchées ?

Concernant les élèves et apprenti-es comment va être mise en oeuvre ce Pass Culture ? Et quels moyens allez vous allouer aux Directions Régionales pour qu'elles puissent mettre en oeuvre dans les meilleurs délais ce dispositif et qu'elles puissent le faire perdurer ?

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour tous échanges complémentaires, recevez, Madame La Directrice Générale, nos salutations les plus sincères.

Geneviève Laurensou  
Secrétaire générale adjointe en charge du Secteur Corporatif

Yoann Vigner  
Co-Secrétaire National Secteur Pédagogie